

# Contribution des ELD

*au débat national sur la transition énergétique*



# Les Entreprises Locales

de Distribution dans le système électrique

On compte **150 ELD d'électricité** (régies, SEM, SICAE, SA) qui représentent plus de **4 400 emplois**, desservent 3,5 millions d'habitants répartis dans **2 800 communes** sur 40 départements. Les ELD électriques desservent **8 % des communes, 5 % de la population** et distribuent **6 % de l'électricité** acheminée à travers les réseaux de distribution.

Les Entreprises Locales de Distribution ont pour missions essentielles la gestion des réseaux de distribution sur leur zone de desserte et la fourniture aux tarifs réglementés de vente. Avec ces missions de caractère public, elles incarnent un élément de stabilité pour l'activité économique locale. Elles constituent un service de proximité ancré dans les territoires. Elles offrent un outil de soutien à une politique énergétique locale, contribuant, en fonction des ressources territoriales, au développement ou à l'accompagnement d'une production décentralisée et à la promotion de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En outre, elles sont un support pour d'autres activités de service public (*gaz, chaleur, eau, assainissement, communications électroniques,...*).

Créées dès le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle pour le gaz et au début du XX<sup>ème</sup> siècle pour l'électricité, les ELD tirent leur particularité de la loi de 1946. Elles s'inscrivent dans un système énergétique en monopole qui garantit l'égal accès tarifaire des territoires de la France à l'électricité et un coût de l'énergie qui représente un avantage compétitif déterminant pour l'économie nationale.

## LES QUESTIONS du débat sur la transition énergétique

Les enjeux de la transition énergétique en France dépassent largement le cadre du système électrique qui ne représente que 24% de la consommation d'énergie contre 42,7% pour le pétrole.

Les Entreprises Locales de Distribution considèrent que **la transition énergétique devra s'incarner à partir de priorités telles qu'une indépendance accrues vis-à-vis des énergies fossiles** d'où découleraient trois postulats :

✓ améliorer la sécurité d'approvisionnement en diversifiant le mix énergétique national et rééquilibrer une balance commerciale fortement déficitaire en raison de l'importation de produits à usages énergétiques ;

✓ préserver notre avantage national en matière d'émission de gaz à effet de serre ainsi que le bilan CO2 du système énergétique national et tenir nos engagements dans une Europe avant-gardiste sur la question environnementale et en particulier la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ;

✓ maintenir la compétitivité des prix des énergies sans négliger la couverture des coûts et la libre concurrence entre énergie.

De ce point de vue, l'électricité offre des opportunités de développement, notamment par des transferts d'usage. En outre, face aux besoins d'investissement qu'appellent les domaines de la production d'électricité et des réseaux dans un cadre économique contraint, la transition énergétique doit éviter une remise en cause excessive du système électrique national.

**Sur la base de cette analyse et compte tenu de leur place dans le système énergétique, les ELD énoncent quelques idées forces sur les points saillants du débat national :**

✓ l'efficacité énergétique pour répondre aux objectifs nationaux et européens ;

✓ le développement des énergies renouvelables pour faire évoluer le mix énergétique global ;

✓ la gouvernance pour préserver la cohérence européenne et nationale du système électrique.



# L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'efficacité énergétique nécessite une politique publique volontariste qui dépasse les règles de marché (*intervention publique, régulation, financement*).

## ALLER VERS L'OBJECTIF EUROPÉEN, REPRIS PAR LA FRANCE ;

« ACCROÎTRE DE 20% L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE D'ICI À 2020 ».

L'efficacité énergétique est un élément fondamental de la transition énergétique dans la mesure où elle joue sur la demande, les besoins et leur positionnement horaire en termes d'énergie. Elle concerne l'énergie dans son ensemble, dont l'électricité représente moins de 25% en France.

L'efficacité énergétique se pense aussi en termes de politique d'aménagement du territoire, plans de déplacement, zone de peuplement vs zones de production.

La ruralité est une réalité nationale qui se confronte de plus en plus avec la « métropolisation » – développement d'agglomérations urbanisées – qui relève d'une évolution mondiale ; l'une et l'autre appellent une organisation du système énergétique qui s'inscrive dans un équilibre économique national.

Le traitement de la question du transport - transport collectif + fret - doit faire émerger des solutions alternatives au pétrole ; train, tramways, véhicule électrique.

## DES PRINCIPES D'ACTION ÉLÉMENTAIRES

- ✓ la promotion de l'efficacité énergétique relève par nature de l'action locale. Les collectivités locales seront amenées à jouer un rôle croissant dans ce domaine ;
- ✓ la promotion de l'efficacité énergétique nécessite un programme de formation et d'éducation dès la maternelle jusqu'aux études supérieures sur les gestes économes et sur les impacts des consommations d'énergie ;
- ✓ la promotion de l'efficacité énergétique qui passe par une réduction de la consommation, doit être mieux équilibrée entre les acteurs. Elle ne doit pas peser de manière inéquitable sur les fournisseurs d'électricité. Aussi, les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) ne doivent pas supporter l'ensemble des engagements qui s'imposent au titre de la Directive Européenne. En l'état actuel de leur fonctionnement et du fait de l'absence de ciblage efficace des économies les plus « rentables », ils n'apportent pas la preuve de leur pertinence économique. A cet égard, il importe de revoir les critères d'adhésion obligatoire – obligés – au dispositif en cours d'élaboration au titre de la 3<sup>ème</sup> période, tout en maintenant des dérogations pour des fournisseurs de faible taille. De même, il est primordial que le coût du dispositif soit intégré dans la trajectoire tarifaire, conformément à la loi.

# LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Toute évolution de la gouvernance doit préserver l'optimisation actuelle du système électrique. La gestion de l'équilibre offre/demande ainsi que la péréquation tarifaire doivent rester du niveau national. L'État doit conserver un rôle de stratège : il décide selon l'intérêt national en s'appuyant sur la concertation locale pour arbitrer.

La coordination nationale est nécessaire pour satisfaire aux objectifs essentiels d'une politique énergétique nationale qui se doit, dans un contexte européen, d'assurer la sécurité d'approvisionnement, garantir la cohésion sociale et territoriale, coordonner la recherche et le développement, donner de la cohérence et une perspective aux investissements.

Dans le même temps, la territorialité des enjeux énergétiques est une réalité en développement. Ainsi, les collectivités sont concernées par le potentiel de production situé sur leur territoire comme par les besoins de consommation de leurs habitants. L'engagement du niveau local est nécessaire, notamment dans :

- l'accompagnement du développement d'EnR locales, adaptées à chaque situation ;
- les actions concrètes d'efficacité énergétique et la lutte contre la précarité énergétique (tant pour le transport que pour les besoins de chauffage) ;
- la stimulation de l'économie locale, par la mise en place d'un cadre de développement local optimal.

Le système électrique national répond aux spécificités d'un territoire hétérogène, atypique au niveau européen, caractérisé par de grandes unités urbaines côtoyant de vastes zones rurales. En conséquence, il doit maintenir le principe de la péréquation qui assure un prix identique à tous les consommateurs quels qu'ils soient et quel que soit leur lieu de résidence sur l'ensemble du territoire national.

**La Précarité énergétique est une composante qui doit s'inscrire dans les objectifs d'efficacité énergétique assignés à une politique publique. A cet égard, il convient de rappeler le levier d'action que représente le Tarif de Première Nécessité électrique. Il a pour objet d'aider des familles en difficultés, dont les critères d'attribution sont fixés par arrêté en octroyant une réduction financière. Le montant de cette aide couvre environ 1/3 des besoins électriques captifs (éclairage, hygiène, communication, ...) d'une famille. Cette aide n'intègre pas les coûts de chauffage.**

# LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

## LE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DOIT PERMETTRE DE :

- ✓ Promouvoir le remplacement du pétrole dans les transports, l'industrie et le chauffage par des énergies électriques renouvelables,
- ✓ Réduire significativement la dépendance française au pétrole,
- ✓ Améliorer l'impact climatique de la demande, sans nuire à la croissance économique.

L'évolution du mix énergétique doit intégrer les potentialités des énergies renouvelables : **la dualité « nucléaire vs EnR » ne fait pas sens et ne doit pas être un point de cristallisation du débat** : les deux types de production sont complémentaires notamment vu le caractère fatal de nombreuses productions EnR.

Le développement décentralisé des installations de production d'énergie renouvelable ne doit pas faire illusion face à la nécessité de concevoir un système électrique équilibré entre offre et demande par un réseau maillé fiable en termes d'injection et de soutirage.

## LA PRODUCTION INTERMITTENTE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EST UNE RÉALITÉ

La plupart des énergies renouvelables ont une fatalité de production liée à leur environnement. Cette caractéristique doit être intégrée dans tous les modèles de trajectoire d'un nouveau mix énergétique afin d'assurer la nécessaire et indispensable sécurité d'approvisionnement. Elle appelle :

- des sources de production complémentaires pour faire face à une éventuelle absence de production au moment d'un besoin de consommation ;
- des besoins de stockage et ou de transits pour usage différé si la production dépasse la consommation.

Aujourd'hui, les productions d'énergie renouvelable ne peuvent pas prétendre « remplacer significativement » des productions de base « centralisées ». Le mix énergétique doit appréhender leurs caractéristiques propres, tout en mettant en œuvre l'environnement industriel lié à leur déploiement futur à long terme (*expérimentations et développement des smartgrids par exemple*), en fonction des possibilités technologiques, des coûts de production spécifiques et des modalités de financement public dans le cadre de la CSPE.

## LA POURSUITE DE LA MODERNISATION DES RÉSEAUX EST UNE NÉCESSITÉ

La localisation des énergies renouvelables et leur intermittence exigent un réseau renforcé, tant au niveau du transport que de la distribution. Leur production doit être structurée dans le cadre de schémas prévisionnels cohérents en tenant compte de :

- la dimension temporelle de la transition qui doit prendre en compte la lourdeur des investissements réalisés sur plusieurs dizaines d'années, notamment par rapport aux exigences (*nationales et européennes*) posées en terme de qualité, de sécurité d'alimentation, de solidarité entre régions, et de compétitivité ;
- l'optimisation des investissements d'infrastructures qui impose la couverture des coûts dans le cadre d'une péréquation nationale. Les principes tarifaires propres aux infrastructures de transport et distribution devront être repensés pour couvrir les coûts et aligner les intérêts des acteurs sur les objectifs de la transition telle que la réduction des volumes d'électricité acheminés ;
- l'hétérogénéité des énergies, leur intermittence, la diversité de configuration des territoires, et l'influence croissante de la maîtrise de l'énergie (MDE) dont les investissements à réaliser et la configuration des réseaux doivent tenir compte.



20, boulevard de La Tour-Maubourg  
75007 Paris  
[www.energie-locale.fr](http://www.energie-locale.fr)



27, rue Saint-Ferdinand  
75017 Paris  
[www.anroc.com](http://www.anroc.com)



27, rue Saint-Ferdinand  
75017 Paris  
[www.uneleg.fr](http://www.uneleg.fr)



129, boulevard Saint-Germain  
75006 Paris  
[www.fnsicae.asso.fr](http://www.fnsicae.asso.fr)